

Mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre la Trame verte et bleue

Journée animée par Claire HAMON (Fédération des Parcs naturels régionaux) et Marie DECIMA (Cerdd). Regard d'expert sur la concertation : Philippe BARRET (GEYSER-DialTer).

Les supports d'intervention sont téléchargeables en ligne sur le site internet du centre de ressources TVB (www.trameverteetbleue.fr). Vous trouverez ci-dessous une synthèse des grands axes et points de discussion abordés au cours de cette première journée d'échanges sur ce thème.

Sommaire

Point d'actualité et introduction	2
Jessica BROUARD-MASSON et Fabienne ALLAG-DHUISME, MEDDE	2
Introduction sur la gouvernance partagée, la concertation : questions clés et méthodes	3
Philippe BARRET, GEYSER-DialTer	3
Comment mobiliser les acteurs à l'échelle régionale ?	6
Céline HAYOT, Région PACA	6
Carine RITAN, Appeld'aiR consultants	6
Accompagner les élus dans la prise en compte des continuités écologiques	8
Cécile BIRARD, PNR Volcans d'Auvergne	8
Organisation de la concertation et du dialogue dans le cadre du contrat corridor de Saint Etienne Métropole	10
Fabien BILLAUD, CEN Rhône-Alpes	10
Table-ronde : Quelles sont les conditions de réussite du dialogue territorial ?	12
Regards croisés d'acteurs	12
Agnès FORTIER, INRA Ivry	12
Gabriel SOULARD, PNR Normandie Maine	14
Mélanie BEAUCHAMP, CPIE Val d'Authie	15
Antoine GAILLARD, Nature Midi-Pyrénées	16
Yann KOHLER, ALPARC	17

Claire HAMON

FPNRF

Le groupe d'échanges TVB, animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux, existe depuis 2005. Depuis 2011, les journées s'inscrivent dans le cadre du Centre de ressources national TVB. Les prochaines journées d'échanges auront lieu à l'automne sur le thème de l'agriculture et en fin d'année sur l'énergie.

La thématique de la mobilisation des acteurs et de la concertation a été sollicitée depuis un certain temps par les membres du groupe d'échanges. L'échange sur ce sujet intervient à un moment opportun car la phase de mise en œuvre opérationnelle de la TVB est en cours. Un certain nombre de difficultés sont déjà ressorties dans les premières démarches TVB mises en œuvre : perception de la TVB comme une thématique complexe, problèmes de compréhension des méthodes utilisées pour identifier et cartographier les continuités écologiques, conflits d'usage ou encore blocages dans le processus-même de mobilisation des acteurs.

Cette journée, organisée en partenariat avec le Cerdd Nord - Pas de Calais, reviendra sur ces difficultés et sur les conditions de réussite du dialogue territorial.

Marie DECIMA

Cerdd Nord - Pas de Calais

Le Cerdd (Centre de ressources du développement durable) est un groupement d'intérêt public Etat-région Nord – Pas de Calais qui a pour objectif de promouvoir le développement durable au travers des territoires. En 2007, le Cerdd a travaillé sur un « carnet de route » des réalisations liées à la TVB en région afin d'identifier les problématiques rencontrées et les solutions à y apporter. Motiver les élus est la principale difficulté rencontrée. Il faut, en effet, parvenir à les convaincre pour qu'un projet puisse aboutir. Cependant, certains projets portés par les élus ne sont pas mis en place, compte tenu d'un savoir-faire manquant en matière de médiation et de dialogue territorial dans un contexte de conflits (d'usages, d'incompréhension, etc.). Le Cerdd s'est aperçu que des porteurs de projet souffraient de cette situation. Des ateliers-débats ont donc été organisés pour permettre aux acteurs de s'approprier le sujet du dialogue territorial. Par ailleurs, un partenariat avec le CNFPT du Nord - Pas de Calais a été proposé pour former les porteurs de projets de territoire au dialogue territorial.

Point d'actualité et introduction

Jessica BROUARD-MASSON et Fabienne ALLAG-DHUISME

MEDDE

Le comité national TVB s'est réuni **le 22 mai** et a approuvé les **orientations nationales pour la TVB**. Il se réunira à nouveau **le 26 juin**.

Une fois adoptées définitivement, ces orientations nationales permettront de disposer d'un cadre réglementaire abouti pour la TVB. Le projet d'orientations nationales a été diffusé aux équipes régionales qui s'appuient déjà sur ces orientations dans leurs travaux d'élaboration de leur SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique).

S'agissant des SRCE toutes les régions sont engagées dans les démarches avec un rythme différent selon les régions. D'ores et déjà, deux schémas ont fait l'objet ou sont

actuellement mis en consultation pour les collectivités dans les régions l'Île-de-France, Basse-Normandie et Nord - Pas de Calais. Le schéma régional de l'Île-de-France est actuellement en phase d'enquête publique. Les consultations pour d'autres schémas régionaux pourraient être engagées cet été. Ces premiers schémas pourront servir aux autres régions en termes de retour d'expérience. Trois schémas pourraient donc être adoptés d'ici la fin de l'année.

A la suite de la conférence environnementale, **une loi-cadre sur la biodiversité** est en préparation. Elle devrait être présentée au Conseil des Ministres à l'automne prochain. Cette loi-cadre comporte 5 titres. Le titre 2 sur la gouvernance devrait simplifier la gouvernance en matière de biodiversité au travers de la création d'un comité national pour la biodiversité qui intégrera un certain nombre de comités existants notamment le comité national TVB. Les comités régionaux TVB auront vocation à évoluer vers des comités régionaux biodiversité. Cette évolution ne devra être effective qu'après l'adoption des SRCE pour ne pas perturber la gouvernance actuelle. Un titre est consacré à la création d'une agence nationale pour la biodiversité. Le centre de ressources TVB pourrait devenir une composante de cette agence.

Dans le cadre du **projet de loi urbanisme et logement** en préparation, la couverture du territoire par les SCoT va être encouragée, la notion de ScoT intégrateur est développée. Il est aussi prévu une ordonnance concernant le logement qui inclurait une évolution de la procédure de déclaration de projets pouvant ainsi conduire, pour des opérations d'intérêt général, à une adaptation de documents de planification.

Une première séquence des **Etats-Généraux de modernisation du droit de l'environnement**, aura lieu le 25 juin.

En ce qui concerne la **mobilisation des fonds européens** pour la période 2014-2020, les continuités écologiques comme Natura 2000 figurent comme des priorités dans les enjeux de biodiversité. A ce titre, le 6 mai, la commission européenne a publié une communication sur les infrastructures vertes. Suite à la circulaire du 10 avril, les régions deviennent autorités de gestion pour la totalité des fonds FEDER et FEADER et pour partie des fonds FSE et FEAN.

Un document européen fixe les orientations stratégiques pour la préparation de l'accord national de partenariat. Celui-ci contient des éléments intéressants sur le respect des directives européennes et les enjeux liés à Natura 2000 et aux infrastructures vertes. Une réunion de restitution de la première version de l'accord de partenariat aura lieu le 9 juillet à Tours en présence de nombreux ministres.

L'article 3 du projet de loi de décentralisation identifie le rôle de chef de file des collectivités pour un certain nombre de thématiques : la biodiversité, le développement durable et l'agenda 21 régional.

Introduction sur la gouvernance partagée, la concertation : questions clés et méthodes

Philippe BARRET
GEYSER-DialTer

L'axe de travail central de l'association GEYSER qui existe depuis trente ans et de la société coopérative DialTer créée il y a cinq ans est le dialogue territorial. Un outil de

partage et de capitalisation (comedie.org) permet de retrouver différents travaux (fiches pratiques, études de cas, etc.).

L'approche de ces deux structures sur la concertation est différente car elles ont recherché des savoir-faire dans le domaine de la médiation des conflits pour les appliquer à l'environnement. Il faut noter que le terme « mobilisation » a une connotation militaire et sous-tend une démarche très hiérarchisée. La vision de la concertation développée par les équipes de ces deux structures, s'éloigne de cette approche et retient la signification suivante : « mettre les personnes en mouvement » pour qu'ils convergent vers un projet commun. Il est donc proposé de faciliter le dialogue et la coopération entre les acteurs plutôt que de les mobiliser.

Quel type de dialogue territorial promouvoir ? Un dialogue qui :

- vise la co-construction de propositions articulées à un processus décisionnel ;
- favorise l'écoute et la compréhension mutuelle des besoins de chacun ;
- intègre toutes les parties concernées ;
- demande la définition préalable d'un dispositif et d'un cadre spécifique ;
- suit un déroulement simple, progressif et flexible ;
- est animé par une personne capable d'adopter une posture neutre.

La **concertation** doit être distinguée de la négociation qui est la co-construction d'un accord engageant pour les parties prenantes. Dans le cadre de la concertation, on distingue l'espace de co-construction de propositions communes et la décision finale. On ne s'inscrit pas dans un débat pur où l'on échange des idées et des arguments mais dans un processus exigeant de co-construction de propositions qui sont soumises à un décideur.

Lorsqu'on travaille sur la concertation, l'enjeu de l'animateur est de **favoriser la compréhension mutuelle** et non de rechercher un accord. Le médiateur ne s'intéresse pas aux positions mais à l'expression des besoins fondamentaux nécessaire si l'on souhaite aboutir à un accord.

Le dialogue à promouvoir implique tous les acteurs ou groupes d'intérêts concernés par le problème à résoudre ou le projet que l'on souhaite construire. Le degré d'implication des acteurs devra être défini à chaque étape du processus de concertation.

La **préparation du dialogue** (entretien bilatéral avec les principales parties prenantes) est une étape importante pour construire le dispositif de concertation en tenant compte des logiques d'acteurs, de leurs attentes et de leurs craintes. Les réunions constituent le cœur de la concertation et permettront de produire des propositions, un plan d'actions, des orientations, une convention, etc. Durant les réunions de concertation, il faut veiller au lien avec la population car on ne pourra jamais réunir les dizaines de milliers de personnes concernées par un projet ou un problème.

Une fois que le plan d'actions a été réalisé, qui décide de sa mise en œuvre ? Comment se poursuit le dialogue ? Comment évaluer le processus ?

Plusieurs éléments doivent être définis avant la mise en place de la concertation : les objectifs, les principes, les étapes à suivre, les tâches effectuées pour rendre possible ce processus et les règles du jeu (respect de la confidentialité, prise de décision...). L'animateur devra avoir à cœur de déterminer le cadre avant de débiter la concertation en s'appuyant sur les suggestions des parties prenantes et de le faire respecter tout au long du processus.

Deux grandes étapes doivent être distinguées dans les réunions de dialogue territorial : le **diagnostic** et la **recherche de solutions**. Il faut, dans un premier temps, que les parties prenantes essayent de comprendre ensemble le problème. Le passage des positions aux besoins permettra de structurer ce diagnostic. La médiation est animée par une personne capable d'adopter une **posture neutre**. Une telle posture est très efficace pour faciliter le dialogue et rechercher un accord respectueux des parties prenantes et de leurs besoins.

Comment et qui mobiliser ? Certains principes devront être respectés pour maintenir la mobilisation tout au long du processus. Il faut également aller à la rencontre des personnes, s'appuyer sur des relais, assurer des permanences et préparer la participation pour favoriser la participation des personnes les plus difficiles à impliquer. Les méthodes qui relèvent de la consultation sont les suivantes : enquête publique, débat public, réunion publique, sondage, jury citoyen... ; Une typologie des outils d'animation d'un groupe en fonction de leurs objectifs a été élaborée. Pour faciliter l'expression, voire la co-construction en créant des sous-groupes, plusieurs méthodes peuvent être facilement mises en œuvre notamment le forum ouvert et le café concertation.

➤ **Echange avec la salle**

Comment s'effectue le croisement entre les propositions des différents participants à des démarches de concertation et les décisions des décideurs ? Comment faire en sorte que les participants se retrouvent dans ce qui aura été décidé ? Philippe BARRET fait observer que le clivage classique dans les processus participatifs qui consiste à réunir d'un côté les habitants et de l'autre les décideurs est remis en question dans la démarche proposée. Les groupes de concertation incluent tous les acteurs y compris des représentants des décideurs pour construire de la compréhension mutuelle et créer du rapprochement. Par ailleurs, GEYSER et DialTer militent pour une traçabilité de la décision publique car il est nécessaire de restituer la décision prise et de l'explicitier à la population.

En ce qui concerne le rôle des experts, ne serait-il pas préférable qu'ils établissent un diagnostic préalable qui poserait un certain nombre d'éléments de compréhension de la problématique et de termes communs afin d'éviter les réunions où les participants croient parler de la même chose sans que ce soit le cas ? Philippe BARRET partage l'avis exprimé. Néanmoins, il constate que, dans la plupart des cas, le diagnostic d'expert devient l'objet central de la concertation. Or ce diagnostic est destiné à apporter un éclairage et des données factuelles mais il doit être mis de côté pour travailler sur la perception des acteurs et leurs besoins.

Comment est perçue la concertation par les décideurs notamment les élus locaux dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue ? Certains élus expriment des réticences ou des craintes mais d'autres peuvent se montrer très ouverts et très intéressés. Pour dissiper les craintes, il est important de bien expliquer que l'élu conserve le pouvoir de décision dans le processus de concertation.

Quelle est la place de la concertation parmi les différents outils existants pour faire avancer un projet ? Existe-t-il une demande accrue en matière de concertation ? La concertation au sens large du terme connaît une progression très nette en France. Cependant, la concertation est souvent une coquille vide. L'Institut de la concertation est un réseau d'échanges libre d'accès qui vise à donner de la substance à la concertation pour éviter les « concertations alibi » et faire avancer la cause de la concertation en France dans différents contextes.

Comment mobiliser les acteurs à l'échelle régionale ?

Céline HAYOT, *Région PACA* et Carine RITAN, *Appeld'aiR consultants*

Contexte

Une spécificité de la démarche TVB de la région PACA est qu'elle dépasse le seul champ de la TVB pour traiter tous les aspects de biodiversité.

Un diagnostic sur trois éléments a été posé : l'état de la biodiversité en PACA, les relations homme-nature et les politiques favorables ou défavorables à la biodiversité. Un cadre commun d'intervention a été défini avec une grande ambition générale, à savoir la refonte de la relation homme-nature pour faire émerger un nouveau modèle de développement et faire en sorte que la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée. Dans la méthodologie d'élaboration de la stratégie, des chantiers stratégiques et thématiques ont été mis en place.

La question de l'implication des autres services de la région et des réseaux d'acteurs avec lesquels ils travaillent s'est posée. Les chantiers stratégiques avaient pour objectif de permettre aux acteurs de co-construire et de s'approprier les plans d'actions et les mesures en partant du cadre commun. Chaque chantier stratégique et thématique était animé avec un autre service de la région plus directement concerné. **L'implication des autres services en interne** représente un travail conséquent et parfois difficile.

Face à la diversité des actions à mettre en place (SRCE, Observatoire régional de la biodiversité, comité régional TVB), un **comité régional biodiversité** a été créé pour examiner tous les sujets liés à la biodiversité et rendre un avis sur le SRCE. Ce comité est composé de 109 membres dont 34 % d'élus et 7 % de socio-professionnels. Depuis novembre 2011, le SRCE a débuté en mettant en place une démarche de co-construction.

Description de la démarche

Le cabinet Appeld'aiR consultants, spécialisé dans la gouvernance et l'innovation dans les politiques publiques environnementales, a accompagné la démarche de SRCE PACA sur le volet concertation.

La construction du diagnostic s'est appuyée sur une analyse bibliographique et des interviews d'acteurs notamment des scientifiques locaux. **Six ateliers diagnostic** (un pour chaque département) ont été mis en place pour travailler sur les enjeux du territoire et comparer les travaux initiés par les acteurs. Ils ont regroupé plus de 300 participants. A la suite de ces ateliers, un séminaire a été organisé pour disposer d'un moment de partage avec les élus sur l'élaboration de ce schéma mais le taux de participation a été faible.

Des ateliers en deux temps ont ensuite été proposés pour la **co-construction du diagnostic** et la **proposition d'actions clé du plan d'action stratégique**. Concernant la co-construction du diagnostic, un taux de satisfaction très élevé a été obtenu. Les acteurs locaux étaient assez surpris que leur avis soit sollicité sur des questions qui, à leurs yeux, ne concernent que les experts.

S'agissant de l'atelier dédié au plan stratégique, des sous-groupes ont été créés avec des temps de partage et un système de mobilité pour éviter de laisser les participants statiques dans une même salle pendant une journée. Par ailleurs, dans ces sessions, il convient de cultiver la diversité et non le consensus dans un premier temps.

Enseignements

Dans ce type de démarches, la maîtrise d'ouvrage doit avoir une idée claire de pourquoi elle souhaite mobiliser et dans quel but (partager une information, obtenir un avis sur un projet préexistant ou co-construire le projet).

L'utilisation de méthodes rigoureuses qui ne laissent pas de place à l'improvisation est une autre clé de réussite. Des **méthodes à la carte** sont indispensables pour ne pas « plaquer » un système sous prétexte que celui-ci a fonctionné ailleurs.

La phase de **préparation** du projet et de chaque phase de concertation est fondamentale. Le temps de la mobilisation des acteurs demande notamment beaucoup d'énergie ne doit pas être sous-estimé. Les animateurs ont tendance à investir davantage sur l'organisation mais si personne ne vient, cela n'a pas grand intérêt.

Une recherche permanente de **cohérence dans la démarche** et de **convivialité** avec des attentions particulières (petits cadeaux qui ont du sens, dégustations...) à l'égard des participants est également nécessaire.

Concernant le retour d'expérience, la volonté était de disposer de séquences très ciblées, d'interventions très institutionnelles et très calibrées, d'une grande diversité d'approches, de temps de respiration et de convivialité. Par ailleurs, des ateliers libres d'accès ont été mis en place. La TVB et les continuités écologiques ne sont pas des concepts parlants hormis pour des initiés. Des voies détournées (jeux, pièces de théâtre...) ont donc été empruntées pour aborder le sujet et faire participer des élus. Il faut, par conséquent, **envisager plusieurs méthodes** pour mobiliser dans la durée et donner envie d'aller plus loin.

Il est également nécessaire de **dépasser les problématiques de stigmatisation** en travaillant avec les différents acteurs. Si le processus est vraiment sincère, les animateurs constateront une montée en compétence des participants qui permettra d'appréhender la problématique de la biodiversité dans la région de façon très concrète avec différents acteurs.

Pour en savoir plus : [Retour sur les ateliers de co-construction du SRCE PACA](#) et sur la [réunion du 7 décembre 2012 \(spécial élus et diagnostic du SRCE\)](#)

➤ **Echange avec la salle**

Remarque de Philippe BARRET : Un des points importants de ce retour d'expérience, est l'existence de plusieurs types de démarches en fonction de la proximité des parties prenantes avec le sujet abordé.

***Comment mobiliser les élus qui ne sont pas déjà sensibilisés (ou indifférents) aux continuités écologiques ?** Carine RITAN souligne qu'un temps dédié à la mobilisation (phoning, rencontre) est nécessaire car la plupart des élus expriment des craintes sur les questions liées à l'écologie. Si les animateurs viennent à leur rencontre en se montrant bienveillants, une dynamique peut être créée. Cependant, ce temps interne dédié à la mobilisation nécessite un budget.*

***Le Comité régional TVB doit-il rendre un avis sur les SRCE ?** Ce comité doit effectivement donner un avis sur le projet de schéma ainsi que sur tous les outils qui concernent les continuités écologiques.*

Accompagner les élus dans la prise en compte des continuités écologiques

Cécile BIRARD

PNR Volcans d'Auvergne

Depuis 2008, le Pôle Biodiversité du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne cherche à mobiliser les élus sur les continuités écologiques en organisant des réunions d'informations et d'échanges sur les programmes en cours au sein des PNR Auvergnats et de l'IPAMAC (InterParcs Massif Central). Dès 2011, la réalisation d'un **outil pédagogique à destination des élus** a été envisagée pour la prise en compte des enjeux des continuités écologiques et paysagers dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. En effet, plus de 60 % du territoire est protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature. Cet outil qui sera finalisé à l'automne vise les élus en milieu rural. Le format sera numérique. Il s'agit de fiches imprimables disponibles sur Internet.

Pour construire cet outil, les Pôles Biodiversité et Urbanisme du PNRVA ont travaillé de concert et se sont appuyés sur un **atelier participatif** et des **rencontres thématiques** à destination des élus organisées en partenariat avec AgroParisTech, GEYSER et l'association « Vous êtes d'ici »¹. Des élus ont été ciblés et démarchés à l'origine pour participer à l'atelier mais ces derniers ont tous annulé leur participation deux jours avant la réunion (neige). Un nouvel atelier a donc été organisé un mois plus tard. Tous les élus du territoire y ont alors été conviés. Seulement 10 % des élus a répondu présent soit un total de 17 élus qui n'étaient pas forcément ceux ciblés initialement.

Cet atelier reposait sur la réalisation d'un bloc diagramme paysager qui représentait synthétiquement tous les enjeux du territoire. Il se déroulait en trois phases :

- L'usage des **mots** et du **photo-langage** (les mots pour dire la TVB et le paysage) ;
- Les **usages individuels et collectifs des modèles paysagers** (identification collective de la TVB sur le bloc diagramme paysager) ;
- L'usage des modèles paysagers pour penser la **planification**.

Cette démarche visait à évaluer le niveau de connaissances des élus afin que l'outil pédagogique soit adapté à leurs besoins et attentes.

Entre temps, le travail sur la **finalisation cartographique de la trame écologique** avait avancé et la réflexion sur **des actions à plus value TVB** était lancée. En 2008, le Parc avait réalisé une analyse d'occupation des sols, hiérarchisé les espèces cibles et fait des bilans de connaissances. Il a donc travaillé sur une modélisation de déplacement des espèces et des comparaisons avec le schéma paysager du territoire. **Cinq réunions territoriales** correspondant aux cinq régions naturelles du territoire ont été organisées pour exposer et discuter des résultats cartographiques et des propositions d'actions. 60 personnes, essentiellement des élus y ont participé. Les réunions de 3 heures commençaient par le visionnage d'un film réalisé en Midi-Pyrénées dans le cadre du SRCE pour présenter le concept de TVB vu par des élus et des exemples concrets d'actions, des échanges avaient lieu ensuite avec la salle. Le parti pris n'était donc pas d'opter pour des voies détournées pour parler des continuités écologiques et de la TVB. Les élus ont

¹ Valérie Angeon, Armelle Caron, Cécile Birard, Patrice Cayre, Philippe Chambon, Arnaud Larade, Ludovic Méasson et Claire Planchat, « Les apports de la gouvernance adaptative pour analyser les enjeux d'une mise en œuvre effective de la Trame Verte et Bleue. L'exemple du PNR des Volcans d'Auvergne », *Développement durable et territoires* Vol. 4, n° 1 | Avril 2013, mis en ligne le 24 avril 2013, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9675>

d'ailleurs souvent participé pour s'assurer que le travail mené (TVB) ne leur apportera pas de nouvelles contraintes.

Pour alimenter l'outil pédagogique et le finaliser, les Pôles Biodiversité et Urbanisme ont travaillé sur l'organisation de **quatre rencontres thématiques** destinées aux élus. A leur demande (issue de l'atelier participatif, et des réunions territoriales), ces quatre rencontres étaient basées, le matin, sur des **études de cas « sensibles » sur le terrain** (lecture du paysage, interventions des acteurs, etc.). L'après-midi était dédiée aux échanges en salle sur la thématique en lien avec sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Un carnet de terrain avec quelques mots clés leur était remis en début de journée. Ils pouvaient ainsi le remplir tout au long de la visite et faire part de leurs attentes et besoins. Ces carnets étaient ramassés en fin de journée et des fiches pré-remplies sur les continuités écologiques, le paysage et la thématique étaient distribuées.

Les rencontres portaient sur les thèmes suivants : **cours d'eau, zones humides, agriculture et forêt**. A chaque fois, un cas concret de prise en compte des continuités écologiques était présenté par les élus ou les techniciens. Un problème de mobilisation s'est posé car la soixantaine de participants était, en majeure partie, des techniciens de collectivités territoriales. Cependant, ces rencontres ont été très appréciées marquant la nécessité d'échanges y compris entre techniciens.

Ainsi, une autre initiative locale vient en appui des élus. L'**Atelier Rural d'Urbanisme** (ARU) est un collectif technique, animé par le PNRVA (pôle Urbanisme), qui propose un soutien méthodologique mutualisé aux pays, EPCI et communes ayant approuvé la chartre 2013-2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans le domaine de l'urbanisme. Il ne s'agit pas d'un organisme de conseil supplémentaire mais d'un réseau d'acteurs, essentiellement publics, structuré qui apporte un soutien aux élus le mobilisant sur des sujets et projets précis. L'ARU peut également offrir des actions de formation-action aux élus, par exemple sur la TVB.

En conclusion, quelques enseignements tirés de cette expérience :

- Concernant le format du moment à partager avec les élus, c'est l'atelier de début de soirée (3h avec diner offert pour un moment convivial en fin de réunion) qui a le plus mobilisé. En effet, une journée paraît trop longue bien qu'il y ait une demande importante, de la part des élus, d'aller sur le terrain.
- S'agissant de l'échelle du territoire de rattachement, il faut se rapprocher le plus possible de l'échelle de décision des élus pour les mobiliser. **L'échelle de la communauté de communes** paraît la plus appropriée à la problématique.
- L'approche éco-paysagère a semblé la plus sensible et la plus appropriable pour changer le regard. Les débats techniques sur les méthodes de cartographie ennuiet et perdent les élus.
- Par ailleurs, il ne suffit pas de créer un dispositif. Il faut **l'animer et le faire vivre**. Il est par conséquent nécessaire d'avoir les compétences et les moyens sur le long terme. Les partenaires qui peuvent **prendre le relais et sensibiliser sur les questions d'écologie** doivent également **être formés** (y compris les bureaux d'étude dont certains sont demandeurs).
- Enfin, il convient de favoriser l'échange et le dialogue notamment avec les forestiers qui ne sont pas mobilisés dans un cadre légal obligatoire pour les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, les Pôles Biodiversité et Agriculture du PNRVA travaillent beaucoup sur la sensibilisation du monde agricole (60 % du territoire est constitué par des milieux agropastoraux) aux questions d'écologie et de biodiversité. Depuis deux ans, ils organisent à la demande des agriculteurs une formation à la reconnaissance des plantes de leurs prairies. A ce jour, de meilleurs résultats sont obtenus avec le monde agricole qu'avec les élus (restent à les évaluer !).

➤ Echange avec la salle

Une Fédération Régionale des Chasseurs fait remarquer qu'elle a été très tôt associée au SRCE. Depuis environ un an, les fédérations départementales cherchent à s'investir davantage au niveau local dans l'appui à la définition des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité ordinaire, même si les données sur cette dernière sont peu nombreuses. Elles sont également sollicitées par les bureaux d'étude et les collectivités pour fournir des données sur les axes de déplacement et certaines espèces. Une méthode a donc été mise au point et testée sur plusieurs territoires puis présentée aux élus locaux qui se sont montrés intéressés mais interrogent les fédérations sur les partenariats et les conventionnements qu'elles pourraient leur proposer. Compte tenu du manque d'expérience des fédérations sur ce type d'actions, elles s'interrogent sur la réponse à apporter, ne souhaitant pas se positionner comme concurrents des bureaux d'étude mais apporter des données supplémentaires. => Plusieurs pistes sont évoquées : se rapprocher de gestionnaires de bases de données localement, se faire connaître auprès des élus et réfléchir avec eux au partenariat à mettre en place.

Organisation de la concertation et du dialogue dans le cadre du contrat corridor de Saint-Etienne Métropole

Fabien BILLAUD

Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, le CEN existe depuis plus de vingt ans et a basé son travail sur le concept de concertation. Il a élaboré un cahier technique sur la concertation qui est téléchargeable sur son site Internet.

Seules une ou deux régions en France ont développé un **contrat corridor** qui constitue un moyen original de mettre en œuvre la TVB d'une manière locale. Le quatrième contrat de ce type a été signé en 2011 dans la région Rhône-Alpes. Il concerne l'agglomération stéphanoise dans son ensemble soit des secteurs très urbanisés avec une fragmentation très forte. La collectivité locale Saint-Etienne Métropole a élaboré ce contrat avec les services de la région. Le Conservatoire est intervenu en appui technique pour définir le programme d'actions et mobiliser un certain nombre de maîtres d'ouvrage.

Un **collectif** s'est réuni sous la maîtrise d'ouvrage de la FRAPNA en association avec la LPO et la Fédération des Chasseurs pour réaliser une étude sur les quatre espaces corridors de Saint-Etienne Métropole. La FRAPNA a dressé un inventaire des mares. Les chasseurs ont apporté une description du réseau boisé. Un laboratoire lié à l'Université Jean Monnet a apporté une approche spatio-temporelle. Des chercheurs de ce laboratoire ont travaillé sur les paramètres intégrés dans les SCOT pour obtenir une modélisation sur l'avenir de ces territoires si rien n'est fait. Le Conservatoire s'est focalisé sur les milieux ouverts non agricoles.

L'animation d'une **MAET** a permis de chercher des crédits FEADER à hauteur de 55 %. L'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise, la FRAPNA et le Conservatoire ont traduit les corridors dans les PLU. Enfin, une animation technique et scientifique a été proposée à l'agglomération. L'objectif était d'identifier ces corridors à l'échelle 5000^{ème} et d'animer les partenaires techniques pour croiser les regards. Ce travail a permis de décliner un programme d'actions.

Dans le cadre de ce contrat, le Conservatoire a **mobilisé plusieurs maîtres d'ouvrages** et mis en place une chaîne d'acteurs interdépendants. Il a également tenté d'articuler les actions pour aboutir à une synergie positive.

A l'échelle du programme d'actions, le support est le projet de territoire. Les partenaires ont été associés à la co-rédaction des fiches d'action. Chacun peut donc identifier son rôle et la complémentarité de son action. Un **Comité technique** d'échange et de dialogue (COTECH) animé par la collectivité et le Conservatoire a été constitué. Un **comité de pilotage politique** a également été mis en place mais des difficultés ont été rencontrées pour associer les élus.

La troisième action du programme concerne les actions « pour mémoire » qui ont des interférences ou des influences sur le contrat corridor notamment les contrats de rivière, les PSADER, le Plan Vert et Bleu, le SCOT et le projet de contrat corridor sur le parc naturel régional du PILAT. Il est donc intéressant de réfléchir à la synergie entre ces différents programmes.

Aujourd'hui, seule une réunion communale a été organisée. Dans la deuxième partie du contrat, il est donc prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :

- **mobiliser, dialoguer et concerter** très localement avec les habitants, entreprises et propriétaires ;
- travailler davantage sur des **outils de communication** (cartes partagées, jeux de gommettes) et des outils sociologiques (perceptions des acteurs locaux).

Le contrat corridor est un véritable outil qui accompagne l'aménagement du territoire. Il a un impact dans la durée et change véritablement le regard des élus locaux. Il pose, en outre, un cadre pour réaliser un suivi de la TVB et apporte une valeur ajoutée pour suivre les PLU. Enfin, il valorise l'agriculture périurbaine, participe à la synergie des politiques publiques et à l'amélioration du cadre de vie.

Voir la fiche expérience détaillée sur le site internet du Centre de ressources TVB

➤ **Echange avec la salle**

***Remarque :** Philippe BARRET fait remarquer qu'il existe plusieurs temps de concertation dans les processus complexes. Il convient donc de s'interroger sur les modalités d'intégration de ces différents volets pour aboutir à une cohérence d'ensemble et sur la **place de la participation citoyenne** qui semble arriver en fin de la démarche. L'agglomération et le CEN sont les deux structures qui réfléchissent à cette articulation entre les différentes actions. Elles jouent donc un rôle de coach et de chef d'orchestre. Elles n'ont pas travaillé en utilisant la méthodologie présentée durant la matinée par manque de temps. Pour assurer la cohérence et le suivi du programme, le CEN s'appuiera sur un outil cartographique du SIG EPURES. Cette approche très paysagère est plus facile à comprendre pour des élus qu'une approche « espèces ».*

***Quel cadre le contrat corridor apporte t-il ?** Fabien BILLAUD précise que cet outil apporte un cadre financier et un cadre de travail mais fonctionne différemment dans d'autres territoires. Il faut donc à chaque fois tout réinventer. Il fait toutefois observer qu'un cadre méthodologique aurait été utile pour clarifier un certain nombre de points.*

***En termes de concertation, quels sont les moyens éventuels pour réussir des projets TVB sans solliciter systématiquement un accompagnement par un bureau d'études ?** La formation des animateurs aux questions de dialogue territorial est un moyen de se passer d'un appui extérieur, de gagner beaucoup de temps et des moyens financiers pour mener des démarches de concertation à l'échelon des territoires. Par ailleurs, pour Philippe BARRET, il n'est pas question de faire du dialogue territorial un apanage du spécialiste. La facilitation du dialogue est une fonction sociale essentielle.*

***Quelle est la place des experts dans ce processus ?** Fabien BILLAUD indique que l'expert scientifique doit être intégré au projet. Il estime qu'un temps de concertation trop*

important éclipse cet aspect scientifique et entraîne un risque d'aboutir à quelque chose de trop consensuel qui ne fonctionne pas. Philippe BARRET fait observer que la place de l'expertise est importante, il n'est pas question de remplacer l'expertise par la concertation. L'expert n'est pas une partie prenante mais apporte des données factuelles qui éclaireront le travail. Il ne lui appartient pas de définir l'avenir du territoire. Ce rôle est dévolu aux parties prenantes. Un autre participant indique que l'expert peut émettre un avis sur la pertinence de la mesure proposée en fonction de l'objectif fixé mais doit rester plus à l'écart au moment de la phase diagnostic. Carine RITAN, fait remarquer pour sa part, qu'il n'existe pas « un expert » mais divers positionnements scientifiques qui peuvent évoluer au sein d'une démarche de concertation. Dans le cas de la démarche de Saint Etienne Métropole, le COTECH réunit des experts qui ont tous un regard très différent, ce qui est enrichissant.

Henri JAFFEUX (AHPNE) constate que la concertation n'est pas une fin en soi mais doit servir une cause. Or l'objectif de départ de la concertation n'est pas toujours clairement affiché car difficile à atteindre. Face à ces difficultés pressenties, les animateurs tentent de trouver des chemins détournés pour atteindre cet objectif. Or, en matière d'environnement si l'objectif n'est pas atteint la démarche (maintien de la biodiversité), les efforts de concertation n'auront servi à rien.

Table-ronde : Quelles sont les conditions de réussite du dialogue territorial ? Regards croisés d'acteurs

Agnès FORTIER

INRA Ivry

Cet exposé s'appuie sur un travail de recherche² mené à partir d'une étude de cas : la mise en place d'un réseau écologique au sein d'un PNR. L'objectif était d'identifier les participants à la démarche, les outils/méthodes utilisés et les enjeux poursuivis.

Pour mener à bien son approche, le Parc a choisi de coupler un travail de modélisation des continuités écologiques réalisé par un bureau d'études et une concertation avec des experts locaux. Cette modélisation s'est appuyée sur l'utilisation de données quantitatives officielles (Mos, Ecomos) et des connaissances naturalistes organisées en bases de données. Concernant la concertation, des **espaces de discussions** ont été prévus (**comité de pilotage, comités techniques**) associant des experts du bureau d'étude, des représentants du PNR, des experts locaux (représentants des associations naturalistes, des conseils généraux, de la Chambre d'Agriculture, des chasseurs, de l'Onf et des fédérations de pêche). Ces comités avaient trois missions principales :

- Apporter un soutien au bureau d'études dans la collecte de données ;
- Fournir des connaissances locales sur le territoire ;
- Valider les choix méthodologiques et les résultats.

² Alphanéry, P., Fortier, A., Sourdril, A., 2012 "Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue", *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n°2, mis en ligne le 12 juillet 2012, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9282>

Ce projet, élaboré en trois phases, a mis en lumière un certain nombre de **questions qui ont fait débat entre** les experts du bureau d'études et les experts locaux.

Les banques de données utilisées pour modéliser la trame se sont révélées insuffisamment précises car elles ne prenaient pas en compte un certain nombre d'éléments fixes du paysage (talus, fossés...) qui sont essentiels dans l'identification des corridors écologiques.

Le découpage par compartiment écologique a été remis en question par les experts locaux car il ne rend pas compte de la complexité et de la diversité des territoires et des milieux.

Enfin, le choix des espèces pour modéliser les déplacements a fait débat. Les espèces emblématiques du territoire n'ont pas été retenues car elles n'étaient pas modélisables (cas des espèces volantes comme les oiseaux ou encore du lapin considéré comme étant trop peu exigeant dans des déplacements).

Ce travail de modélisation a plus largement conduit à faire un certain nombre de constats :

- Tendance à faire prévaloir les savoirs "officiels" (banques de données) au détriment des connaissances portées par les experts de terrain. Les savoirs pratiques locaux se sont souvent révélés incompatibles avec les outils de la modélisation car ils étaient jugés trop localisés, partiels ou non mis en forme.

- Les acteurs impliqués dans le processus sont porteurs de visions différentes du territoire. Le bureau d'Etudes appréhende le territoire à la manière d'un patchwork à partir de données quantitatives disponibles, tandis que la perception de ce même territoire par les experts locaux est ancrée dans l'histoire, les pratiques locales.

Enfin, cette démarche de modélisation et de concertation voulue par le PNR n'a pas donné lieu à un débat contradictoire entre les experts du bureau d'études et les experts locaux. Cette procédure met l'accent sur **la technique au détriment d'une véritable confrontation** entre les acteurs et les experts. Ces derniers bien que très réservés face au travail de modélisation ont validé les décisions et les cartographies réalisées → asymétrie des connaissances.

Cette expérience est révélatrice d'une tendance à la **professionnalisation de l'expertise** qui mobilise des outils de plus en plus complexes. L'utilisation de ces outils soulève la question de la **démocratie environnementale** : qui participe à l'élaboration d'un projet ? Quelles sont les interactions possibles entre les différents acteurs ? Dans quelle mesure ces outils ne contribuent-ils pas à accentuer la distance entre "experts" et "profanes" ?

Cette expérience met en évidence un processus de hiérarchisation des savoirs. Or il est important de rappeler que les données qu'elles soient quantitatives ou qualitatives relèvent d'un construit social. A titre d'exemple, la production de statistiques est fondée sur la mise en place de catégories qui correspondent à des représentations sociales et politiques à un moment donné et conduisent à privilégier certains aspects au détriment d'autres. En d'autres termes, il n'existe pas de données justes. Dans tous les cas, les données sont partielles et supposent d'être débattues puis enrichies par la confrontation avec d'autres types de données.

La nature des connaissances, des outils et des procédures mobilisées conditionne la configuration de la trame et son appropriation par les acteurs locaux. L'intégration des différents acteurs au processus d'identification de la trame suppose que soient réunies les conditions d'un véritable dialogue autour des connaissances et des outils mobilisés.

Remarque : Pour Philippe BARRET il est important de rappeler qu'il n'existe pas de données justes mais uniquement des données partielles qui demandent à être débattues. Il note que dans les concertations, un certain nombre de participants continuent de légitimer un savoir scientifique au détriment d'un savoir local jugé irrationnel.

Choix de la méthode / choix des données. La disponibilité des données est un point clé. Il n'est parfois pas possible de donner une image globale du territoire avec des données qui n'ont pas la même finesse. La modélisation n'est pas forcément pertinente lorsque les données sont insuffisantes. Il est également important de discuter les données et de les utiliser en fonction de leurs forces et faiblesses.

Modélisation / savoirs locaux. Pour Agnès FORTIER, un regard critique doit être porté sur les outils tels que la modélisation car il existe souvent un décalage entre les cartes et la réalité. Un participant souligne, lui, qu'un bon expert connaît ses limites. Il est conscient que son information n'est pas forcément adaptée. Il sait donc la re-contextualiser. Concernant l'opposition entre savoirs locaux et expertise, il fait observer que l'expertise est souvent basée sur des observations de terrain d'un réseau d'observateurs et intègre des données de nombreux naturalistes. Il n'y a donc pas d'opposition.

Gabriel SOULARD

PNR Normandie-Maine

Le PNR Normandie-Maine a engagé depuis 2008 des actions en faveur de la TVB. A ce titre, il peut pointer quelques constats/enseignements.

Concernant les **représentations cartographiques**, il existe une part de pondération qui influe fortement sur les limites des continuités écologiques. Lors de l'élaboration des cartes, le décideur ne pourrait-il pas être impliqué dans le choix de pondération ? Le Parc, lui, ne s'est pas appuyé sur de la modélisation mais a réalisé des cartes à partir de données telles que les densités de bocages, de haies et de prairies permanentes facilement assimilables, discutées avec les acteurs locaux. Un bureau d'étude en communication a accompagné le Parc pour la représentation graphique.

Il est important de **rester simple** : aborder la TVB par les usages ou valeurs d'usages (valeur économique des haies, chasse, modes de déplacement doux, etc.). Par ailleurs, il est souvent question d'acteurs. Ce terme renvoie au jeu d'acteurs et à la sociologie des organisations. Il est préférable de lui substituer le terme d'actants qui insiste sur l'action, comme le propose Antoine Doré (Irstea).

Le PNR Normandie-Maine a mis en place un **contrat nature** en Mayenne avec un panel d'actions (MAET, traduction de la TVB dans les documents d'urbanisme, plateforme de bois déchiqueté, plan de gestion du bocage et acquisition d'un scieur-fendeur de bûches). Cette **approche est bien comprise** par l'ensemble des parties prenantes mais se révèle **complexe en matière de maîtrise d'ouvrage et de financement**.

Il est, en outre, dangereux de vouloir tout gérer *via* la réglementation et le code de l'urbanisme qui est en cours d'évolution car il faut tenir compte de la résilience et de l'adaptabilité des territoires. Il peut ainsi être utile de considérer la gestion à côté ou d'intégrer l'aspect évolutif des activités notamment agricoles aux actions mises en œuvre.

La TVB est-elle rassembleuse ? Il faut rechercher des **éléments rassembleurs** avant d'aborder les sujets qui fâchent. La discussion peut, par exemple, porter sur la consommation foncière et le nombre d'exploitants agricoles qui connaît une chute libre dans le territoire. Une baisse importante du nombre de mètres linéaires de haies est constatée car les exploitations s'agrandissent. Il est ainsi plus facile de partager d'abord des éléments qui font consensus, ce qui constitue un point d'ancrage ensuite pour

dialoguer d'autres choses. Un autre facteur de réussite est la **quantité et la qualité de l'animation**. Il est donc important de **former à l'animation** et de disposer de temps...

Voir la fiche expérience détaillée sur le site internet du Centre de ressources TVB

***Quels termes utiliser ?** Philippe BARRET retient, dans ce témoignage, l'importance de rester simple et de mettre en évidence la valeur des continuités écologiques. Il remarque qu'au cours de la journée, les participants ont parlé de « TVB » qui reste un langage d'initiés. Il est souvent nécessaire de convertir ce langage technique, qui est un frein à la communication, en un **langage simple et accessible** (utiliser des termes plus parlants). Ce point fait débat. Pour certains, il n'est pas souhaitable de contourner cette terminologie qui est à présent entrée dans la loi (code de l'environnement et code de l'urbanisme). De plus, ces nouveaux acronymes sont assez rapidement digérés. A trop vouloir simplifier les concepts, on se retrouve avec des actions très restreintes type passages à faune, haies. Toutefois, même si les concepts de base ne sont pas si complexes, il faut être vigilant dans les documents de communication pour rester accessibles dans les explications.*

*Agnès FORTIER constate qu'il existe deux conceptions de la trame: une **conception à dominante écologique** fondée sur la science et une **conception à dominante plurifonctionnelle** qui intègre les usages du territoire. Comment cette conception est-elle traduite dans l'action du Parc ? Le PNR a intégré la notion d'usage en introduisant, par exemple, des programmes spécifiques sur la valorisation dans le cadre d'un contrat Nature. Il a également mené d'autres actions de maintien de l'activité agricole (MAET). Il s'avère cependant assez complexe de relier les aspects cartographiques des trames (spatialisation) avec des actions concrètes de restauration des continuités écologiques.*

Mélanie BEAUCHAMP

Pays du Ternois/CPIE Val d'Authie

Le pays du Ternois regroupe 104 communes sur 60 000 hectares et compte moins de 40 000 habitants. Compte tenu de ce découpage administratif, il dispose de micro-instances et d'une ingénierie locale en matière d'environnement peu développée voire inexistante dans plusieurs collectivités.

En 2008, le Pays du Ternois s'est lancé dans une déclinaison locale du schéma régional de la trame verte et bleue grâce à des financements de la région. Il a fait appel au CPIE Val d'Authie pour réaliser cette étude. Lorsque le programme d'actions a été élaboré, le CPIE s'est interrogé sur sa mise en œuvre sur le terrain compte tenu de l'absence de techniciens dans le territoire pour accompagner les collectivités volontaires. Il a donc porté un FEDER pour mener une animation entre 2009-2012. Depuis 2012 jusqu'à 2014, la région participe de façon plus significative au financement de manière à mobiliser les élus. Un questionnaire suivi d'une rencontre individuelle avec chaque élu du territoire volontaire ont été mis en place. Le taux de retour était de 70 %, ce qui démontre que les élus peuvent être mobilisés sur la thématique. Il est nécessaire de **prendre le temps**. Si le choix est fait de prendre un prestataire, il est essentiel de prendre le temps de bien rédiger le cahier des charges.

A titre d'exemple de médiation, à l'issue du comité technique constitué au cours de l'étude, le CPIE a constaté qu'il sollicitait toujours les mêmes acteurs en premier. La Maison du Bois, le GEDA, la Fédération de Chasse, la CPIE et le Pays du Ternois ont donc signé une convention pour aborder les problématiques relatives à la TVB.

La **proximité** est également importante pour créer des relations de **confiance** et pérenniser les actions TVB.

Enfin, un projet de SCoT est en cours sur le territoire, l'inscription de la TVB y est prévue. Le CPIE s'interroge sur l'évolution du cadre de travail qui découlera du passage d'une démarche volontaire à des aspects réglementaires.

Voir la fiche expérience détaillée sur le site internet du Centre de ressources TVB

***Quelle ingénierie pour répondre aux exigences de la TVB ?** La région Nord Pas de Calais a mis en place une politique régionale incitative qui permet d'être au plus près de la mise en œuvre opérationnelle de la TVB. Cette ingénierie de proximité crée un climat de confiance, source d'émergence de projets. Elle permet l'« incarnation » de la TVB qui apparaît associée à une personne, à une structure. Espaces Naturels régionaux (ENRx) a ainsi expérimenté l'accompagnement de trois Pays par des jeunes formés au préalable au dialogue territorial et pu tester l'efficacité de ce dispositif. Fabien Brimont (ENRx) constate ainsi qu'il faut, en moyenne, deux ans pour construire une démarche TVB (jusqu'à mise en place d'un plan d'actions opérationnel). Ce délai peut paraître long mais il est nécessaire pour installer le dialogue et la confiance. Il faut également faire preuve de pédagogie en expliquant la TVB. Enfin, force est de constater que cette présence est **difficile à financer**. Il est nécessaire de reconnaître que des moyens humains et financiers sont nécessaires pour se doter d'une TVB.*

Antoine GAILLARD

Nature Midi-Pyrénées

Nature Midi-Pyrénées est une association naturaliste de protection de l'environnement. Elle a mis en place un projet de sensibilisation et de vulgarisation sur la trame verte et bleue. Le citoyen est concerné au premier niveau par la TVB car c'est lui qui, *in fine*, est confronté quotidiennement aux évolutions proposées. Il arrive ainsi que des élus locaux justifient leur propre réticence par celle, supposée, de leurs administrés. Citoyen et élu local forment donc un duo très important. Par ailleurs, le citoyen peut lui-même mettre en œuvre des actions à son échelle. Enfin, il peut s'exprimer à travers différents outils de consultation.

Suite au Grenelle de l'environnement, l'association a souhaité susciter, auprès du grand public, l'envie de s'intéresser à la protection de l'environnement. Le côté transversal de la TVB, à même de concerner une large gamme de publics, représentait une opportunité. Pour donner envie au grand public, il est nécessaire de réfléchir au vocabulaire utilisé. L'association a donc proposé des outils de communication avec des définitions simples pour que le grand public puisse s'approprier cette terminologie. Elle a également mis en place une exposition destinée au grand public pour l'impliquer et le mettre dans une posture de responsabilité. Les espèces peuvent servir d'accroche dans un premier temps.

Dans le test préalable des outils, il est ressorti que l'idée même de déplacement des espèces n'était pas connue.

Un film à destination des élus a été réalisé ainsi qu'une maquette interactive pour toucher le jeune public. Les participants sont donc mis en situation de décideurs et de gestionnaires. Cet outil sera également utilisé dans le cadre d'autres animations avec un public d'élus locaux. L'idée étant de prendre du recul par rapport au territoire.

Ces outils sont consultables sur le site de l'association : naturemp.org/TVB ainsi qu'un compte-rendu d'une journée autour de la concertation.

***Objet de la mobilisation des acteurs.** Philippe BARRET souligne l'importance de clarifier le « pourquoi », à savoir mettre en évidence les motivations de la mise en œuvre d'une trame verte et bleue. Antoine GAILLARD fait observer qu'une ambiguïté existe sur la Trame verte et bleue qui sert à la fois à désigner une réalité naturaliste et écologique de*

circulation des espèces et tous les processus réglementaires en cours. Une vulgarisation dans ce domaine doit donc clarifier le contexte.

Comment la TVB peut-elle être un moyen de mobiliser des citoyens qui n'ont pas de sensibilité environnementale ? Dans le cadre de la TVB, Nature Midi-Pyrénées est amenée à développer de nouveaux outils et à se pencher sur des territoires un peu délaissés par le passé. N'importe quel bout de terrain qui pouvait ne pas présenter d'intérêt en tant que tel prend de la valeur en l'intégrant à un réseau plus vaste. Par conséquent, le propriétaire de ce terrain acquiert un rôle à jouer dans la protection de l'environnement dont il se sentait exclu auparavant.

Il est par ailleurs possible de sensibiliser les citoyens à l'intérêt d'une trame verte et bleue et plus généralement au rôle de la nature au travers des **services rendus par les écosystèmes** (épuration de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, les inondations, etc...). Cependant, cette entrée comporte une limite dans le sens où il existe un décalage entre l'approche « services éco-systémiques » et les critères pris en compte pour identifier des continuités écologiques. La politique de protection de la nature est en effet axée essentiellement sur la préservation d'espèces rares/ menacées dont la distribution ne coïncide pas toujours avec les espaces rendant le plus de services sociaux ou économiques. Elle contribuera pour partie au maintien de services éco-systémiques importants mais n'est pas l'entrée première. Dans les SRCE, on sélectionne des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sans hiérarchisation des services éco-systémiques rendus par les différents éléments constitutifs de cette trame verte et bleue. Ces arguments à but utilitaire ont donc leurs limites. Il faut peut-être également rappeler que la Trame verte et bleue est liée à l'intérêt général.

Trame verte et bleue / réseau écologique. La notion de réseau écologique a été abandonnée mais est très riche d'un point de vue sémantique. Il existe des métaphores qui sont parlantes dans l'imaginaire du grand public, c'est aussi le cas pour le terme de « corridor écologique ». Un Parc engagé avant le Grenelle dans des démarches TVB indique que depuis l'inscription de la TVB dans la loi, certains acteurs pointent parfois le fait que les actions ne correspondent pas toujours à la définition stricte de « trame verte et bleue », il préfère dans ce cas utiliser le terme de « réseau écologique ». La terminologie liée à la TVB doit être adaptée à chaque territoire

Yann KOHLER
ALPARC

Le réseau alpin des espaces protégés regroupe l'ensemble des espaces protégés de l'arc alpin. Les huit pays traversés par cet arc alpin sont liés par la convention alpine qui dispose d'un protocole relatif à la protection de la nature dans lequel est stipulée la **création d'un réseau écologique**. Le travail de mise en place de ce réseau a débuté en 2003. L'association a été confrontée aux situations très différentes dans les huit pays (pays centralisés, fédéraux..). Elle a donc structuré des **régions pilotes** autour d'**espaces protégés existants**. Il s'agissait de disposer d'interlocuteurs pour porter la thématique TVB sur le territoire. Les espaces protégés sont des acteurs reconnus qui disposent d'un réseau de contacts et de personnels qualifiés pour aborder les continuités écologiques.

L'association a construit une perception commune du réseau écologique alpin et a travaillé sur une méthodologie commune. Elle a souhaité mettre à disposition des pays un certain nombre d'outils de communication et a obtenu des financements pour des projets qui leur permettaient de devenir actifs au sein de leur région pilote. Les espaces protégés étaient habitués à travailler sur leur territoire. Une implication à l'extérieur de cet espace a été très difficile pour certains d'entre eux (changement d'échelle de travail, manque de légitimité). Cependant, dans la plupart des cas, les expériences ont été très satisfaisantes.

Après quatre ou cinq ans de travail dans ces régions pilotes, les espaces protégés ne peuvent plus jouer ce rôle de moteur. Des acteurs ayant plus de légitimité et de disponibilité doivent prendre le relais pour assurer la continuité des actions dans ces régions pilote. En Autriche, les espaces protégés se sont retirés de ces régions pilotes et ont cédé la place à des structures créées spécialement pour coordonner les activités sur les continuités écologiques dans le territoire ou à des administrations.

Dans le cadre de ce projet, certains principes peuvent être retenus notamment l'**importance de disposer d'un acteur reconnu** qui légitime la démarche et qui puisse la faire vivre dans le temps. Par ailleurs, les régions pilotes ont pu **profiter des expériences et innovations mises en place dans d'autres pays**.

Autres remarques liées à la journée

Question des moyens. L'animation, la concertation demandent des moyens. La question de l'animation autour des SRCE et des déclinaisons territoriales reste en suspens. Il semble important de pouvoir mobiliser des fonds européens sur ce sujet.

Lobbys. Les lobbys ne s'affichent pas dans la concertation mais ce sont eux qui sont les décideurs au final. De même, il existe parfois des positions de principe contre la trame verte et bleue qu'il est très difficile de faire évoluer.

Trame verte et bleue et documents d'urbanisme. Les bureaux d'étude sont très souvent sollicités pour la traduction de la TVB dans les documents d'urbanisme. Cependant, ils n'ont pas toujours développé la compétence et sollicitent d'autres acteurs pour passer les messages auprès des élus. Les intérêts privés particuliers viennent complexifier les choses, de même que l'incertitude scientifique pour définir précisément les continuités écologiques à inscrire dans les documents d'urbanisme.

Philippe BARRET

Éléments de synthèse de la journée

La question de la place des lobbys et des postures « de principe » a été soulevée. Plusieurs points ont été débattus notamment l'objet de la concertation, la place de l'expert, le couple citoyen-élu, l'ingénierie et l'animation.

Dans l'exposé de Mélanie Beauchamp sur l'ingénierie et l'animation, trois éléments clé pour construire le travail de l'animateur ont été évoqués : la légitimité politique (convention entre plusieurs organisations), la légitimité sociale (proximité, construction de la confiance) et la légitimité professionnelle qui s'acquiert par la formation ou l'expérience. Des qualités fondamentales pour un animateur ont été citées, à savoir la neutralité et la fraîcheur. Il doit toujours avoir un regard frais, une certaine naïveté qui se double d'une connaissance approfondie du sujet.

La notion de chaîne opérationnelle montre qu'il est possible de passer à l'action très rapidement. Le dialogue territorial ne peut fonctionner que s'il s'articule à de l'action. Celui qui conduit le dialogue doit être en mesure de mettre en place des projets pilotes.

Par ailleurs, il existe plusieurs niveaux de concertation dont la concertation interne (au sein d'une même organisation ou de deux-trois organisations pilotes). Il est important au préalable d'avoir des moments de concertation « partielle » de ce type avant de lancer une concertation plus large.

Le rôle des instances officielles (comités de pilotage...) doit également être clarifié pour que l'ensemble du dispositif soit efficace. Ces instances devront, en outre, être complétées par des instances de concertation.